



LA REGION DES  
PAYS DE LA LOIRE

**C'est  
vous!**



# BOURSES DE RECHERCHE

Année  
universitaire  
2020-2021

**Vous êtes étudiant en sciences humaines  
ou sociales ?**

**La Région des Pays de la Loire  
soutient la recherche universitaire  
sur l'histoire régionale : territoire, société,  
institutions.**



La Région, à travers son service d'Archives régionales, souhaite inciter les étudiants inscrits en master 1 ou 2, et en doctorat, à produire des études contribuant à l'histoire régionale en utilisant des sources issues du fonds d'Archives régionales (archives publiques ou privées conservées), pour :

**Faire PROFITER  
le public des résultats  
de ces recherches**

**PROMOUVOIR  
des thèmes de  
recherche inédits**

**Faire  
PROGRESSER  
la connaissance  
sur le territoire  
régional  
et les institutions  
régionales**

## QUELLES SONT LES AIDES ?

Jusqu'à trois projets de recherche seront soutenus : 1000€ pour une recherche en master 1, 1500€ pour un master 2, 2000€ pour un doctorat. Un étudiant bénéficiaire de la bourse peut déposer une nouvelle demande l'année suivante, sous certaines conditions.

## QUI PEUT CANDIDATER ?

Les étudiants inscrits en master 1, master 2 ou doctorat, et porteurs d'un projet de recherche universitaire en sciences humaines ou sociales.

Les disciplines concernées prioritairement sont l'histoire, la géographie, la sociologie, mais d'autres disciplines des sciences humaines et sociales peuvent être présentées (histoire de l'art, sciences politiques, droit, etc.).

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

- ▶ Les projets doivent porter à titre principal sur le territoire des Pays de la Loire, et contribuer à l'histoire des Pays de la Loire du 20<sup>e</sup> siècle (notamment sa deuxième moitié) et/ou du 21<sup>e</sup> siècle : histoire du territoire, histoire économique et sociale régionale, histoire institutionnelle et administrative, histoire politique, etc. ;
- ▶ la recherche doit s'appuyer au moins partiellement sur les fonds disponibles aux Archives régionales des Pays de la Loire ;
- ▶ elle ne doit pas déjà faire l'objet d'une subvention de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de ses autres dispositifs de soutien à la recherche universitaire.

Un jury comportant un archiviste et un universitaire sélectionnera les candidatures.



## CONSTITUER SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Le règlement d'attribution des bourses et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur le site internet de la Région

**[www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/archives-regionales/](http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/archives-regionales/)**

Les dossiers doivent parvenir **jusqu'au 23 octobre 2020**, sous format papier ou électronique à l'adresse suivante :

- ▶ Archives régionales des Pays de la Loire  
1 rue de la Loire  
44966 Nantes Cedex 9
- ▶ [archives@paysdelaloire.fr](mailto:archives@paysdelaloire.fr)

### RENSEIGNEMENTS

**Archives régionales des Pays de la Loire**

02.28.20.52.48 - [archives@paysdelaloire.fr](mailto:archives@paysdelaloire.fr)

[www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/archives-regionales/](http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/archives-regionales/)

**Informations sur les autres dispositifs d'aide à l'enseignement supérieur et à la recherche**

[www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/enseignement-superieur-et-recherche/](http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/enseignement-superieur-et-recherche/)